



Le mot du maire

Parmi les dossiers qui nous occupent bien en ce moment, plusieurs méritent plus particulièrement d'être mis en avant :

- le projet d'extension de l'école comprenant la construction d'une classe nouvelle, d'un dortoir, d'une cantine et d'un préau, plus quelques aménagements nécessaires. Pas facile d'obtenir un consensus quand cela concerne 3 communes et que l'implantation ne se ferait que sur une seule. Après plusieurs ajustements et de multiples réunions du SIVOS, notre dossier a été déposé début novembre auprès des financeurs institutionnels (Conseil Général, Préfecture) dans un climat économique pas facile. On nous fait remarquer, par courrier, qu'à côté de nous une commune est en difficulté d'effectifs et risque de fermer une classe maternelle l'an prochain. Toujours est-il qu'une convention a été signée par le Président du SIVOS et le maire du Neubourg, prévoyant un transfert d'élèves de maternelle, en cas de sureffectif et dans l'attente de l'extension de notre groupe scolaire;

- le sinistre de l'église de Vitotel qui fait l'objet d'un paragraphe spécifique. Même si nous sommes bien assurés, il faut s'attendre à quelques coûts imprévus;

- une énième réforme, d'ordre fiscal cette fois-ci. La suppression de la Taxe Locale d'Équipement à partir du 1er mars 2012, assujettie aux permis de construire et la taxe d'économie de fosse toutes eaux à compter du 1er janvier 2015 et remplacée par une taxe unique d'aménagement où il convient de moduler le taux en fonction des zones d'habitation (assainissement collectif ou pas, quel échancier pour les zones prévues en collectif ?). Cela nécessite quelques savants calculs avant de proposer au Conseil Municipal de voter le nouveau taux.

Néanmoins la modification du PLU s'est déroulée normalement, répondant ainsi à un besoin et à des souhaits. Ainsi on doit pouvoir désormais envisager un développement encore plus harmonieux des constructions sur notre territoire, conformément à l'esprit de notre PLU.

Essayons cependant de profiter de la trêve de fin d'année pour souffler un peu.

Aussi au nom du Conseil Municipal je vous souhaite une bonne fin d'année 2011 et vous présente mes meilleurs vœux pour 2012 qui approche.

Cordialement.

Joël LELARGE



Infos Mairie

Claire CAUMONT vous accueille les lundis et vendredis de 17h00 à 18h30 en présence du maire ou d'un adjoint.

Coordonnées : Tel / Fax 02.32.35.37.25 Messagerie : mairie.vitot@wanadoo.fr
Joël LELARGE : 06.24.83.53.31

Cette année la mairie sera fermée le vendredi 23 décembre et les lundis 26 décembre et 2 janvier. En contrepartie une ouverture au public est prévue les matins du 27 et du 29 décembre et du mardi 3 janvier.



Le conseil municipal vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2012.

Guy POLIDOR : un homme aux multiples facettes



Natif de Vitot Guy POLIDOR a débuté sa carrière professionnelle en tant que cuisinier saisonnier. Après son service militaire où il a servi au mess des officiers à Douai, Guy s'est orienté dans la restauration et plus particulièrement dans l'événementiel à Dieppe puis à l'Auberge du lac.

Durant 37 ans, il s'est attaché à servir nos séniors à l'hôpital du Neubourg. Membre de l'association "Culture âge" depuis 6 ans, il continue d'aider nos aînés (organisation de sortie en groupe etc.) à raison de 3 jours par semaine.

Monsieur POLIDOR nous a accueillis chez lui pour nous présenter ses multiples activités manuelles qui l'occupent plus de 5 heures par jour.

Tantôt maquettiste de bateaux, il reproduit certains navires d'après des photos et s'attache à réaliser l'intégralité des pièces qui les composent avec parfois des matériaux insolites, comme par exemple des coquilles de moules d'Espagne. Certaines de ses maquettes sont radiocommandées et il s'applique à les faire évoluer sur différents plans d'eau en compagnie des membres de l'association « Miniflotte 76 », un club de modélisme naval situé à Elbeuf, dont il fait partie.

C'est également un spécialiste de la marqueterie, adepte des techniques d'André-Charles BOULLE, il réalise des tableaux et nous précise que le prochain thème traité sera les oiseaux.

Enfin Guy est également connu pour ses poupées en coquillages qu'il expose et vend lors des divers salons auxquels il participe.

Merci à vous M. POLIDOR pour votre disponibilité et votre accueil.



Si vous aussi vous avez une passion et si comme M. POLIDOR vous souhaitez la partager avec nous à travers notre bulletin communal, merci de vous adresser à la mairie, en déposant vos coordonnées afin de prendre contact avec vous pour nos prochains articles.



Kermesse Juin 2011

Notre regroupement scolaire organisait au mois de juin 2011 sa traditionnelle kermesse des écoles. La journée débutait par un spectacle où petits et grands ont pu nous montrer leur talent.

Pendant plus d'une heure, chaque classe nous a présenté des comptines, des chants et des danses, sous la houlette des enseignants, devenus pour l'occasion chorégraphes et avec l'aide des ATSEM. Une vraie réussite empreinte de fraîcheur, de spontanéité et de dynamisme, à renouveler.

Le midi voyait l'organisation par les parents d'élèves d'un repas champêtre suivi des traditionnels jeux dédiés aux enfants mais où quelques élus se sont risqués avec plus ou moins de bonheur.

Enfin, beaucoup se sont réunis autour d'une part de gâteau et d'un rafraîchissement pour clôturer cette superbe journée.



Le repas des aînés 2011

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le dimanche 23 octobre. Plus de soixante dix personnes ont répondu à cette invitation qui rassemble chaque année des habitants de la commune mais aussi quelques habitués venant de communes extérieures.

Cette année le conseil avait décidé d'inviter M. LEGENDRE, conseiller général et président de la CDC, et M. NICOLAS député de l'Eure, en compagnie de leurs épouses et ceci pour les remercier de leurs nombreuses aides apportées tout au long de l'année.

Nos doyens, Mme Antoinette HEBERT et M. Léon MARCHE âgés respectivement de 94 ans et 91 ans, étaient également à ce rendez-vous très attendu. Malheureusement, M. MARCHE nous a quittés subitement au début de ce mois de décembre. M. Marc LETARVERNIER, notre précédent doyen, qui a déménagé cette année pour s'installer au Neubourg n'a pas pu assister à notre repas.

Cette année le conseil avait choisi un nouveau traiteur, suite à l'arrêt de l'activité traiteur de M. GALLAND de Tourville-la Campagne. C'est M. COURTONNE d'Ailly qui nous avait préparé un délicieux menu d'automne. Nous avions une certaine inquiétude à changer de traiteur qui nous avait plus que satisfait durant de nombreuses années mais celle-ci a très vite disparu dès les premiers plats dégustés.

Nous tenons à remercier très chaleureusement toute son équipe qui a fait preuve d'un très grand professionnalisme et toutes les personnes qui font de cette journée une réussite.



Correction article sur le brûlage domestique des déchets végétaux

Une petite erreur s'est glissée dans les horaires d'ouverture de la déchetterie de Crosville la vieille - CdC du Plateau du Neubourg (02.32.34.04.41), dans le précédent numéro du journal communal. Les horaires d'ouverture corrects sont :

Du 1^{er} avril au 31 octobre : Du lundi au samedi de **13h30** à 18h
Le mercredi et samedi de 9h à 12h
Du 1^{er} novembre au 31 mars : Du lundi au samedi de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil des déchets verts pour les dépôts supérieurs à 3 m³ : RD 133 (à côté de la déchetterie) du lundi au vendredi : 7h/12h30 – 13h30/15h

La déchetterie est fermée les jours fériés.



Eclairage public

Après la rue du buc l'an dernier (coût définitif des travaux à la charge de la commune : 27 821 € HT dont 4 040 € de subvention au titre des crédits parlementaires) cette année nous avons fait procéder au changement des lampadaires dans les quartiers du chant des oiseaux et des prunus.

Nous avons profité de cette occasion pour supprimer certains points lumineux devenus inutiles (1 rue de la fosse au loup et rue Saint Nicolas, 1 au centre de l'espace vert des prunus) et renforcer l'éclairage rue de la fosse au loup dans la partie limitrophe du Neubourg par la pose d'un mât plus haut et bien orienté.

Le coût prévisible de ces travaux, la facture ne nous étant toujours pas parvenue, est de 14 000 € TTC dont 4 682,27 € à la charge de la commune.

Néanmoins, afin de réduire le coût d'éclairage public, nous nous interrogeons sur son maintien toute la nuit. Ne faut-il pas envisager de nouveau une coupure pendant quelques heures, sauf peut-être le week-end, comme cela se faisait dans le passé ?



Abri bus

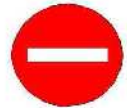
Ce projet réalisé voilà quelque temps permet aux enfants du quartier de la Londe d'attendre le bus scolaire dans des conditions plus confortables.

Nous avons seulement acheté les matériaux (coût 408 € HT) et l'abri bus (2 605 € HT) les travaux ayant été réalisés par l'équipe municipale.

En contrepartie, nous avons touché une subvention du Conseil Général de 1 094 €.



Voirie



A signaler dans ce domaine :

La pose de panneaux indicateurs de la route de Bourgheroulde et du chemin de l'école.



La délibération des communes de Crosville la Vieille, Iville et Vitot, à notre demande, pour la mise en sens unique du VC 24 dans sa portion station hertzienne (RD 80) vers la RD 840 (route d'Elbeuf).

Dès que la signalisation sera effectuée par la CDC du Pays du Neubourg, il ne sera plus possible d'utiliser cette voie que dans le sens Iville ou le Neubourg vers Vitot, interdisant ainsi toute traversée de la RD 840 vers Iville, depuis Vitot.



Ensuite la CDC pourra procéder à quelques réparations sur les accotements de notre VC 24.

Cette mesure, certainement contraignante pour quelques uns, était nécessaire au titre de la sécurité routière.

Un projet de réduction de vitesse dans la traversée du village et des hameaux. Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, nécessaire aussi face à l'incivisme de certains automobilistes et motards, nous avons rencontré sur place le service concerné du Conseil général de l'Eure.

Dans un premier temps, des boucles ont été posées début novembre rue Saint Nicolas et rue de l'Eglise afin de vérifier la vitesse de passage des véhicules. Le Conseil général nous fera ensuite des propositions d'aménagements pour réduire la vitesse.

A ce jour le coût de ces aménagements n'est pas connu.

Sinistre VITOTEL



Notre église classée de Vitotel a subi les assauts de la foudre dans la nuit du 22 au 23 août.

La présence d'une pluie forte aussitôt la chute du tonnerre a permis d'éteindre le début d'incendie qui aurait pu, sinon, causer de très importants dommages à l'édifice.

Son classement nous oblige à composer le dossier et le chantier de réparation avec l'aide de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les services des bâtiments de France. Mais c'est aussi une aide logistique très appréciable.

Dès le mardi 23 août un de leurs représentants s'est rendu sur les lieux. Parmi les premières mesures prises, un arrêté de péril interdisant l'accès de l'ensemble du site, donc l'annulation des manifestations prévues, et la mise hors d'eau du clocher grâce à l'intervention de l'entreprise PIMONT de Bourgheroulde.

Madame CARON, architecte qualifiée pour les bâtiments classés, nous a ensuite établi un premier diagnostic et l'expert de notre assureur Groupama a également fait des premiers relevés.

S'en suit ensuite une procédure administrative très rigoureuse qui consiste dans le choix d'un architecte qualifié « bâtiments classés » à l'issue d'une consultation qui a duré presque 3 semaines.

Les 4 dossiers de candidature reçus étaient valides et après vérification de toutes les pièces par Monsieur THERAIN de la DRAC, la commission communale d'appel d'offres, épaulée par Madame FOURRIER, notre receveur municipal, a choisi définitivement Madame CARON comme architecte chargé du dossier et du suivi de chantier.

Le coût prévisible de la prestation d'architecte est de 5 130 € HT pour un forfait de 69 heures de travail.

Désormais, cet architecte va établir un diagnostic très complet de l'état du sinistre et une estimation du coût des réparations qu'il faudra faire accepter à l'expert de notre compagnie d'assurances. Ensuite il nous faudra réaliser un nouvel appel d'offres pour le choix des entreprises chargées des travaux, elle aussi agréées bâtiments classés.

La question de la pose d'un éventuel paratonnerre devra être abordée en même temps, ainsi que son financement.

En définitive, on peut espérer que ce dossier soit définitivement bouclé pour l'été prochain.



Civisme - Bruits de voisinage

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

En particulier, les possesseurs de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Le fauteur de trouble, à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par tapage nocturne ou diurne, par sa durée, sa répétition ou son intensité, encourt une amende prévue par les contraventions de 3^{ème} classe fixées par l'article R.623-2 du code pénal à laquelle s'ajoute la confiscation de la chose ayant servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Arrêté de 2009 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans le département de l'Eure.

Mur du cimetière

Le mur du cimetière, du côté de l'exploitation agricole de Monsieur ROUSSEL, risquait de s'écrouler, suite au vieillissement.

Après avoir envisagé une reconstruction sur toute la longueur (55 mètres pour un coût total d'un peu plus de 20 000 € HT) nous nous sommes limités à refaire à neuf 7 mètres, à édifier 3 poteaux de renfort et à changer les chapeaux sur 35 mètres pour un prix total HT de 5 950 €.





Petit récapitulatif des manifestations organisées par notre comité au cours de l'année 2011

Vendredi 11 février 2011

Soirée « Amour et tendresse » pour fêter la saint Valentin

Vendredi 11 mars 2011

Premier loto de l'année, nous avons joué à guichets fermés : ambiance et bonne humeur assurées

Dimanche 22 mai 2011

Notre vide grenier annuel a attiré cette année 45 exposants qui se sont partagés plus de 200 mètres de stands, et le soleil était avec nous



Samedi 2 juillet 2011

Cette année, nous avons choisi la région de Coutances pour transporter nos fidèles habitués. Petite croisière dans la baie du Mont Saint-Michel, superbe déjeuner gastronomique, visite de la cathédrale de Coutances ainsi que les superbes jardins botaniques où nous avons pu admirer des parterres et des plantes rares ainsi que des arbres plus que séculaires. Ensuite, nous nous sommes rendus chez un ostréiculteur qui nous a longuement expliqué son métier, bien sûr nous avons dégusté ... A noter, notre guide pour la journée était un copain d'école de notre maire Joël LE-LARGE, sacrées retrouvailles !!! Evidemment, sur le retour le fameux « petit en cas » toujours très apprécié

Samedi 24 septembre 2011

La commune de Vitot serait-elle propre ? Cette année encore, très peu de participants pour l'opération « Nettoyons la nature », cette action ne sera donc pas renouvelée.

Vendredi 30 septembre 2011

Deuxième loto de l'année, là encore, salle comble et toujours de la bonne humeur et des lots qui font toujours plaisir

Samedi 5 novembre 2011

Le repas annuel du Comité a réuni 120 convives, menu d'automne et soirée jusqu'à l'aube



Pour cette année, il nous reste le voyage « L'Orne illuminée » qui se déroulera le 17 décembre, (le car est complet) mais avant cette sortie, ne pas oublier le goûter des aînés le 10 décembre et le Noël des enfants le 11 décembre.

Prévisions des manifestations du 1er semestre 2012

- Assemblée générale le 13 janvier à 20h30 à la salle polyvalente
- Repas de la saint Valentin le 11 février à 20h
- Loto le 16 mars
- Vide grenier le 20 mai
- Voyage le 30 juin

Etat civil

Naissances :

- Adèle ROUX née le 11 octobre
- Hugo VIGNEUX né le 27 octobre

Mariages

- 24 septembre : Odile DIEULLE et Laurent DUBUC
- 29 octobre : Séverine GAUTIER et Vianney REYMOND

Décès

- Léon MARCHE le 30 novembre (notre doyen)

Mouvements de population

Nouveaux arrivants :

Mlle Angélique HOORELBEKE et M. Yannick REVERT
Madame Isabelle LEMULLIER
M. et Mme Serge MAQUAIRE
M. et Mme Grégory DELEU
Mlle Sonia DUTHEIL et M. Stéphane WIERCZYNSKI
M. et Mme José PINTO SANHUDO
M. et Mme Rudy BLACK

Départs de la commune :

M. et Mme LETAVERNIER
Mlle Laëtitia MAISONNEUVE et M. Loïc MONNEAUX
M. et Mme TRIONFO
M. Frédéric DECAEN et M. Joël FAURE